



**Syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord – Pas de Calais  
-Espaces naturels régionaux-  
Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002.**

**Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 16 juin 2021.**

**Etaient présents :**

Aurore	COLSON	Conseil Régional Hauts-de-France
Jean-Marc	DUJARDIN	Conseil Régional Hauts-de-France
Philippe	GAYOT	CESER
Anthony	JOUVENEL	PNR Caps et Marais d'Opale
Philippe	LELEU	PNR Caps et Marais d'Opale
Philippe	LESAGE	Représentant du personnel
Didier	VAN POUCKE	PNR Scarpe-Escaut

**Etaient excusés :**

Guislain	CAMBIER (pouvoirs)	CR Hauts-de-France/ PNR Avesnois
Sylvie	CLERC - CUVELIER	PNR Avesnois
Déborah	CLOSSET-KOP (pouvoir)	CESER
Marie-Annick	DUPAS-GIANNITRAPANI	Conseil Régional Hauts-de-France
Paul-Henry	HANSEN - CATTÀ	Conseil Régional Hauts-de-France
Monique	HUON	Conseil Régional Hauts-de-France
Valérie	LETARD	Conseil Régional Hauts-de-France
Grégory	LELONG	PNR Scarpe-Escaut
Ginette	VERBRUGGHE (pouvoir)	CESER
Sophie	WAROT - LEMAIRE	PNR Caps et Marais d'Opale
Benoît	WASCAT	PNR Avesnois
Raymond	ZINGRAFF	PNR Scarpe-Escaut

**Assistaient également à la réunion :**

Yvon	BRUNELLE	Directeur PNR Avesnois
François	CHARLET	Directeur PNR Caps et Marais d'Opale
Pascal	DELBECKE	Responsable administratif et financier ENRx
Philippe	JAECK	Payeur Régional
Laurent	MABILLE	Secrétaire général ENRx
Michel	MARCHYLLIE	Directeur Adjoint ENRx
Pierre	MEUNIER	Chargé de mission
Catherine	THIBAUT	Secrétaire de direction ENRx
Jean-Louis	THOMAS	Directeur général ENRx

Mesdames Déborah CLOSSET-KOP et Ginette VERBRUGGHE, et Monsieur Guislain CAMBIER, excusés, ont respectivement donné pouvoir à Monsieur Philippe GAYOT et à Monsieur Anthony JOUVENEL.

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour, Monsieur le Président remercie toutes les personnes présentes à cette réunion qu'il a voulue en présence des participants car c'est la dernière du mandat.

Il souhaite ainsi remercier personnellement et de vive voix ceux qui se sont investis tout au long du mandat et plus particulièrement en cette année 2020, année dense !

Il salue également la présence de Monsieur Philippe JAECK dont les conseils prodigués et l'accompagnement sont précieux au bon déroulement des changements et évolutions en cours. Par ailleurs Monsieur le Président annonce l'ordre du jour du CHSCT qui se réunira à l'issue du Comité syndical :

Solutions et moyens pour répondre aux interpellations de l'équipe de Scarpe-Escout dans le contexte du changement d'employeur et propositions d'actions dans le cadre du Plan d'actions et de prévention des risques psycho-sociaux d'ENRx.

Par ailleurs Anthony JOUVENEL évoque les changements intervenus dans la Direction avec la désignation de Michel MARCHYLLIE en tant que directeur général au premier mai.

Jean-Louis THOMAS assure le passage de témoin depuis lors et jusqu'à son départ prévu en octobre.

L'occasion de revenir sur la carrière de Jean-Louis THOMAS plus amplement fera l'objet d'un rendez-vous plus festif, toutefois d'ores et déjà, le Président souligne qu'aujourd'hui c'est le cinquantième Comité syndical qu'il prépare et auquel il participe avec un nombre de points d'ordre du jour et de délibérations très important !

### **1. Approbation du Compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 23 avril 2021.**

Il s'agit d'un projet de procès-verbal qui vise à synthétiser la présentation des dossiers ainsi que les différentes interventions.

Ce document est, bien entendu, amendable.

Monsieur Jean-Marc DUJARDIN demande la correction des propos qu'il a tenus à l'occasion de la présentation du bilan de l'étude expérimentale pour la mise en place des Paiements pour services environnementaux.

En effets il a dit le 23 février « Les projets des PNR des Caps et marais d'Opale et Scarpe-Escout ont reçu des avis favorables assortis de réserves. Celui du PNR Avesnois a reçu un avis défavorable. »

**Le compte rendu est adopté à l'unanimité en intégrant les modifications demandées.**

### **2. Calendrier d'avancement du changement d'employeur : dialogue avec les Présidents des Parcs naturels régionaux.**

Le Président demande aux représentants des Parcs de faire le point sur l'état d'avancement du transfert des personnels chez eux.

Pour CMO, le Président Philippe LELEU témoigne que tout se passe au mieux avec des réactions positives des agents.

La totalité des collaborateurs ENRx seront repris par le Parc.

Pour l'Avesnois, Yvon BRUNELLE explique que les personnes non retenues par le jury sont prévenues et que les agents repris ont également reçu un courrier du Président du Parc.

En Scarpe-Escout, les entretiens des agents concernés ont eu lieu et les notifications ont été faites.

Monsieur le Président JOUVENEL rappelle que toutes les demandes de mutations des agents doivent lui être adressées dans les meilleurs délais.

Monsieur Philippe GAYOT observe que des personnes externes à ENRx et aux Parcs ont été candidats sur des postes non réellement vacants.

François CHARLET explique que chaque collectivité est libre de choisir les candidats qu'elle retient.

Par ailleurs, Monsieur le Président assure que l'ancienneté est conservée pour les agents qui mutent à l'exception des agents contractuels dit SAPIN qui perdront ce statut.

Enfin les structures qui, comme ENRx, passeront en dessous de la barre des cinquante agents connaîtront des modalités de gestion modifiées.

### **3. Examen et vote de la Décision modificative n°1 au Budget primitif 2021.**

A la demande du Président, Monsieur Pascal DELBECKE présente le projet de Décision modificative n°1 au Budget primitif 2021 :

Le conseil Régional des Hauts de France et les Présidents des quatre syndicats mixtes ont décidé de redonner à chacun des trois PNR Scarpe Escaut, Avesnois et Caps et Marais d'Opale les ressources (financières et humaines) dont ils disposent aujourd'hui au travers d'ENRx.

Cette réorganisation permettra à l'avenir à la Région de verser directement aux PNR les moyens actuellement attribués à ENRx pour couvrir dans leurs budgets ces nouvelles charges salariales. Le financement de la réorganisation sera assuré sur la seule redistribution de parts de la cotisation statutaire régionale attribuée jusqu'à aujourd'hui à ENRx.

Le budget primitif 2021 ayant été voté en respectant les principes de sincérité, d'exhaustivité et d'équilibre des comptes sur une année pleine et entière, cette décision modificative vous est donc présentée en tenant compte du changement d'employeurs prévu au 1er octobre 2021 pour les agents ENRx en postes dans les PNR de l'Avesnois et de Caps et Marais d'Opale et au 1er novembre 2021 pour les agents ENRx en postes dans le PNR Scarpe Escaut.

Cette première décision modificative permettra également de demander le deuxième acompte de la subvention statutaire 2021.

Dès l'installation du nouveau Comité Syndical d'ENRx, et une fois posée la date effective de prise de postes des agents recrutés par les PNR, ENRx votera une décision modificative numéro 2 ajustant les dépenses et la part de cotisation statutaire régionales définitive.

La présentation est établie sur la base de la nomenclature M14 que les textes réglementaires prévoient pour le Syndicat mixte.

La décision modificative n°1 s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de - 577 518,67 €,

#### ○ Le budget des charges de personnel et des frais assimilés :

Les budgets proposés se répartissent de la manière suivante :

- 1) Scarpe Escaut : Budget des dépenses de personnel proposé : - 136 790,67 €
- 2) Avesnois : Budget des dépenses de personnel proposé : - 220 055,00 €
- 3) Caps et Marais d'Opale : Budget des dépenses de personnel proposé : - 220 673,00 €

#### ○ Les recettes :

La dotation statutaire du Conseil Régional passe de 4 944 736,00 € à 4 367 217,33 € soit une diminution de - 577 518,67 €.



En conclusion, la balance générale de la décision modificative n°1 s'équilibre en dépenses et en recettes :

- En section de fonctionnement : - 577 518,67 €

**La délibération relative à l'adoption de cette Décision modificative n°1 au Budget primitif 2021 est adoptée à l'unanimité.**

#### **4. Evolution d'Espaces naturels régionaux.**

Monsieur le Président rappelle la présentation, lors du comité syndical du 23 avril, des trois axes de travail validés par les services régionaux et présentés sous forme d'un tableau avec, pour chacun d'entre eux, un développement possible et envisageable selon les moyens disponibles, à renforcer ou à créer.

Un point a été fait, ce même jour, sur la réunion relative au changement d'employeur organisée le 8 avril en présence du Vice-président de la Région, des Présidents des Parcs du versant nord et d'ENRx.

Le Président Anthony JOUVENEL a initié l'organisation d'un COPIL interne afin que le projet soit partagé et accepté par les équipes de Lille et du CRRG et les élus du personnel.

Trois réunions ont déjà été organisées.

Une première lettre d'information dédiée à ce sujet a été diffusée le 7 juin afin d'expliquer la démarche qui s'amorce et de faciliter le dialogue entre les agents et la Direction.

Enfin, la mise en place d'une mission conseil sur la conduite du changement permettra d'accompagner les salariés.

Maître François BENECH est intervenu devant le Bureau du 2 juin pour présenter le travail réalisé par son cabinet dans le but de déterminer quel serait le meilleur véhicule juridique pour la poursuite des missions d'ENRx à l'avenir et assurer l'accompagnement opérationnel de cette évolution.

Cathy TREMBLAY présente ce travail dont le résumé se trouve dans le dossier de la réunion d'aujourd'hui.

A l'initiative du Président Philippe LELEU, les Présidents des Parcs et d'ENRx se sont rencontrés à Arras afin d'évoquer les évolutions possibles des missions d'ENRx ...

Monsieur le Président Anthony JOUVENEL a rencontré les Présidents des Parcs picards afin d'évoquer avec eux la démarche engagée.

Monsieur Philippe GAYOT voit un rapprochement évident entre la préservation de la biodiversité et du patrimoine génétique.

Par ailleurs envisage-t-on une articulation entre les missions d'ENRx relatives à la biodiversité et celles de l'observatoire régional de la biodiversité ?

Monsieur Michel MARCHYLLIE explique qu'il existe un réseau d'acteurs pour lesquels la question de la coordination se pose avec les financeurs tels que la Région, l'Etat, l'Agence de l'eau, ...

Monsieur le Président pense qu'il faut que nous arrêtions un scénario pour nourrir le débat.

Messieurs DUJARDIN et GAYOT s'interrogent sur le sens qui se dessine déjà dans cette évolution et sur le moment où une décision sera prise.

Monsieur le Président évoque le début du nécessaire décloisonnement des services de la Région entre l'aménagement du territoire, l'agriculture et l'environnement.

Nous avons avancé avant les élections régionales afin d'être en situation lorsque les nouveaux élus en responsabilités et les délégués seront connus et que les services seront organisés.

Madame Aurore COLSON pense que les anciens élus doivent porter les travaux déjà réalisés auprès des nouveaux délégués et élus à la Région afin de ne pas repartir de rien.

Monsieur le Payeur régional, Philippe JAECK, rappelle son intervention lorsque ce sujet a été abordé il y a deux ans, afin de mettre en garde le Comité syndical sur les choix à faire qui ont des répercussions comptables et autres.

Il remercie le Président de continuer à l'associer à ces évolutions car les avocats ont une approche qui peut être différente de celle des services de la Paierie qui seront pourtant directement concernés.

Nos services peuvent contribuer à éclairer le débat sur les conséquences des différents scénarios.

Nous sommes dans le registre de l'interprétation et les choix opérés peuvent se traduire par des conséquences très diverses.

La Paierie a un devoir d'alerte non pas en tant que juge de la légalité mais en tant que conseil sur ce qui est légal et sur ce qui ne l'est pas.

Monsieur Philippe GAYOT demande s'il existe déjà des syndicats mixtes qui ont évolué vers d'autres structures.

Le tableau qui est présenté ce jour semble privilégier l'évolution vers un GIP.

Monsieur Philippe JAECK évoque des cas d'évolutions de syndicats mixtes qui souvent aboutissent à leur dissolution.

L'évolution d'une structure publique est une chose toujours très compliquée.

A titre d'exemple Monsieur JAECK évoque l'interprétation qui pose question de l'article 101 de la loi dite WARSZMAN, qui organise la reprise du personnel d'un Syndicat mixte par un GIP.

Il faut donc commencer par l'étude juridique des choses afin de déterminer la solution envisageable pour cette évolution.

Madame Aurore COLSON juge nécessaire d'identifier les missions qui permettront d'identifier le meilleur véhicule juridique pour les développer.

Monsieur Jean-Marc DUJARDIN évoque la position récente du Président de la Région favorable à la création d'une ARB.

Est-ce une piste d'avenir pour Espaces Naturels Régionaux ?

François Charlet pense que ce projet d'ARB consiste plus en l'organisation d'un dispositif opérationnel et non pas dans la création d'une nouvelle structure.

Par ailleurs, Monsieur DUJARDIN demande comment le personnel d'ENRx, dans l'attente toutes ces années, est-il associé aux évolutions en cours ?

Monsieur Jean-Louis THOMAS annonce qu'un COPIL dédié à l'accompagnement au changement a été constitué à la demande du Président avec des élus du Bureau, la Direction et des représentants du personnel afin d'informer et d'accompagner les agents dans l'évolution de la structure et, pour certains d'entre eux, au cours de leur mutation professionnelle vers les syndicats mixtes des Parcs.

Jusqu'à peu les agents n'étaient pas bien informés, alors même que ce point figurait dans les études réalisées par les cabinets MENSIA et POLYTEIA, avec pour conséquence des inquiétudes et des départs d'agents dont sept cadres du siège.

Les délais semblent longs, mais c'est l'horizon 2023 qu'il faut retenir avec des procédures administratives et un calendrier politique.

Parce qu'après les élections de juin, il y aura une mise en place des nouvelles instances politiques à la Région avec des référents différents, il sera nécessaire de faire un travail de pédagogie pour ne pas repartir du départ.

Toutefois tout cela donne une perspective solide aux agents.

Le choix du nouveau véhicule juridique se fera au vu de l'objet et des missions de la structure à créer sur lesquels la Région devra se prononcer.

Dans le même temps il nous faudra également recueillir l'interprétation des services préfectoraux sur les textes qui encadreront cette évolution.

Monsieur Michel MARCHYLLIE évoque l'année 2022 lors de laquelle des échanges seront organisés avec les partenaires qui pourraient être parties prenantes du projet.

Des territoires de projets, espaces ruraux, PNR, ...

Il faut avoir le temps de travailler avec eux afin d'envisager les compétences que nous pourrions leur apporter.

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Président informe le comité syndical de la poursuite des travaux engagés pour cette évolution des missions et de la structure et remercie monsieur le Payeur régional pour son aide.

## **5. Bilan de l'opération PARTONS 2.0.**

A la demande du Président, Monsieur Hervé NAULIN présente le bilan de l'opération PARTONS 2.0.

Il rappelle que cette opération, sous maîtrise d'ouvrage d'Espaces naturels régionaux, s'inscrit dans le programme européen transfrontalier Interreg V France-Wallonie-Vlaanderen élaboré suite au constat que l'offre de services publics et commerciaux se fait de plus en plus rare en milieu rural.

Suite à un appel à candidatures réalisé par Espaces naturels régionaux en 2018 à l'échelle des trois Parcs naturels régionaux (Avesnois, Caps et marais d'Opale, Scarpe-Escaut) sur le thème de « Comment mieux valoriser les espaces publics de nos villages et bourgs », six candidats ont été lauréats :

- La commune de Beaudignies => Aménager un espace de partage intergénérationnel pour créer une nouvelle dynamique de centralité de village,
- La commune de Boussières sur Sambre => Aménager un verger communal, vecteur d'échanges et d'attractivité dont la gestion serait partagée avec les habitants,
- La commune de Poix du Nord => Concevoir l'aménagement de la place Talma pour mettre en valeur le patrimoine du Keighley Hall,
- La commune de Baincthun => Comment mieux valoriser le patrimoine forestier de la commune,
- L'association des jardins de campagne (commune de Landas) => Développer un lieu collaboratif pour faciliter la réflexion et le travail sur l'aménagement des jardins au service de l'écologie et des paysages de la commune de Landas,
- La commune de Quiévrechain => Rétablir une liaison entre le centre-ville et la vallée de l'Aunelle, enjeu majeur de développement urbain de la commune de Quiévrechain.

Chaque porteur de projet a bénéficié de janvier 2019 à mars 2020 d'une animation par un prestataire, « Les saprophytes », pour être accompagné dans le processus de participation citoyenne au service de l'ambition qu'il s'était fixé.

En septembre 2019 à Hon-Hergies, Espaces naturels régionaux a organisé un atelier créatif transfrontalier pour que chacun puisse s'enrichir des expériences des uns et des autres à mi-parcours de l'opération Partons 2.0.

En juin 2020 les résultats concrets de cette concertation avec les citoyens ont été restitués à chacun des porteurs de projets.

A la faveur d'un budget supplémentaire, l'opération d'ENRx a été prolongée d'une année, soit jusqu'en septembre 2021, et a permis de poser les premiers jalons des projets :

- Commune de Beaudignies => Réalisation d'une charte d'usagers d'un espace public partagé,
- Commune de Boussières sur Sambre => Réalisation d'un ouvrage destiné à la lecture de paysage en bord de Sambre (belvédère),
- Poix du Nord => Réalisation d'un prototype de kiosque comme outil d'animation pour l'aménagement de la place Talma,
- Baincthun => Schéma d'accès au massif forestier et réhabilitation d'une maison forestière,
- Association des jardins de campagne (Landas) => Ouverture au public d'un lieu d'éco-jardinage par l'aménagement d'une entrée et une réhabilitation paysagère de son chemin d'accès,
- Quiévrechain => Réalisation de fresques éphémères, à la façon street Art, par les élèves du collège de la commune.

Des perspectives en matière de communication liées à un transfert budgétaire de solidarité entre opérateurs en faveur d'Espaces naturels régionaux.

Outre la communication institutionnelle qui sera organisée dans le cadre du partenariat européen Partons 2.0, Espaces naturels régionaux souhaite réaliser une opération de communication spécifique sur les retours d'expériences dans les trois Parcs naturels régionaux, sous la forme d'un journal ou d'un autre support de communication qui reste à définir, destiné à mettre en avant :

- L'innovation des méthodes et outils utilisés pour l'organisation de la participation citoyenne,
- Les témoignages des acteurs de terrain,
- Les résultats et les perspectives de chacun des projets.

Le journal sera en partie en bilingue et portera également un regard sur les expériences comparables en situation transfrontalière.

Monsieur Philippe GAYOT s'interroge sur le développement de ce type d'actions dans le cadre des nouveaux programmes liés aux fonds FEDER 2021-2027.

Hervé NAULIN indique que la clôture officielle du programme aura lieu en septembre 2021 et la perspective d'un nouveau dossier est à étudier dans le cadre d'un partenariat à définir.

Monsieur le Président se félicite du développement de cette opération et remercie Monsieur NAULIN pour la présentation de ce bilan et des perspectives d'avenir.

## 6. Conventions partenariales.

Monsieur le Président présente les avenants aux CPO proposés par les services régionaux afin d'en prolonger la validité d'une année (jusque fin 2022) :

- *Avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2021 entre la Région Hauts-de-France, Espaces naturels régionaux et le Parc naturel régional de l'Avesnois,*
- *Avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2021 entre la Région Hauts-de-France, Espaces naturels régionaux et le Parc naturel régional Scarpe-Escaut,*
- *Avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2021 entre la Région Hauts-de-France, Espaces naturels régionaux et le Parc naturel régional des Caps et marais d'Opale,*
- *Délibération de principe d'un avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2021 entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux.*



*Cette délibération concerne ENRx. Compte tenu du calendrier actuel, et l'installation de la nouvelle assemblée délibérante après désignations des élus au Comité syndical ENRx (à la fois de la Région, mais aussi des 3 PNR), il est important d'anticiper par cette proposition de délibération de principe, consistant à proposer la prolongation d'une année de la CPO actuelle.  
Cette proposition a été discutée favorablement avec les services régionaux.*

**Les délibérations approuvant ces conventions sont est adoptée à l'unanimité.**

Madame Aurore COLSON et Monsieur Michel MARCHYLLIE présentent les conventions de partenariat proposées au titre des activités du CRRG :

- Convention de partenariat 2021-2024 entre GSN semences et ENRx/CRRG :

Cette convention est un renouvellement et un renforcement du partenariat.

- concernant l'investissement du tunnel de multiplication installé à Coutiches chez GSN : investissement à 50/50 (nouveau tunnel mis en place cette année). L'ancien tunnel avait été une propriété ENRx avec des financements européens (détruit par une tempête en 2020).

- l'autre point important à l'article 3.1. :

« Pour les variétés inscrites au catalogue, assurer la sélection conservatrice et fournir au GEVES les semences destinées aux contrôles de maintenance, et réaliser les multiplications de semences sur le sol français. »

Il est important de savoir que tous les semenciers français travaillent à l'international avec leurs réseaux de multiplication. Ils sont des facilités et des moindres coûts lorsqu'ils réalisent leurs multiplications en Chine, ou en Amérique du Sud. Il est important que nos semences régionales soient à minima multipliées sur le sol français. Vous comprenez que la négociation n'est pas forcément toujours facile. Dans ce cas, un accord a pu être conclu en discussion avec les équipes du siège situées à Bordeaux.

- Convention de déploiement de l'opération des « Jardins vitrines du patrimoine légumier » à l'ensemble des Gîtes de France de la région Hauts-de-France :

Nous avons pu présenter lors du dernier comité syndical, l'action sur les « Jardins vitrines du patrimoine légumier ». Pour rappel en 2020-2021 : 94 gîtes « jardins vitrines » pour une première année de régionalisation !

C'est un nouveau partenariat. Il est formalisé aujourd'hui du fait de la régionalisation de l'action « Jardins Vitrines du patrimoine légumier Hauts-de-France ». Il fait suite à un travail depuis 2017 initié dans le Nord, puis le Pas-de-Calais par des premières expérimentations, et qui a pris de l'ampleur en 2019-2020 avec l'Aisne, l'Oise et en 2021 avec la Somme devant en 3 années une opération régionale.

D'ailleurs, la Président d'ENRx a pu découvrir un gîte de France « Jardin-Vitrine » dans la Somme !

Suite à une discussion avec la Région Hauts-de-France dans le cadre de la labellisation : Les Hauts-de-France est la première région française à obtenir le label « European Region of Gastronomy ». (Région Européenne de la Gastronomie en 2023).



Nous proposons la candidature de cette opération « Jardins Vitrines ». Une belle alliance entre patrimoine régional (légumes), tourisme durable, ancrage territorial, produits alimentaires et des acteurs économiques locaux investis et motivés.

- Convention cadre de partenariat 2021-2024 entre 3F Notre logis et ENRx/CRRG :

C'est également un nouveau partenariat qui se formalise avec un bailleur social des Hauts-de-France : 3F Notre Logis.

Une nouvelle originalité de partenariat.

Comme chacun sait, les projets immobiliers mettent parfois quelques années à sortir de terre. Plutôt que de laisser en friche des espaces, l'accord de partenariat scelle ici l'utilisation, même éphémère ou temporaire, de l'espace pour de l'écopâturage. Une autre manière de gérer notre foncier régional. 2 sites d'écopâturage sont actuellement mise en place : Neuville-en-Ferrain, Halluin avec ces conventions tripartites 3F / Eleveur / ENRx CRRG.

Initié d'abord dans le cadre de conventions spécifiques sur des opérations d'écopâturage avec des races locales, le partenariat se renforce sur ces actions et de développe sur plusieurs activités du CRRG (patrimoine fruitier, formations et stages...).

- Convention cadre de coopération public-public 2021-2023 entre la commune de Ronchin et ENRx/CRRG pour la valorisation des ressources génétiques agricoles : patrimoine fruitier, légumier et animal :

Le développement de l'outil juridique de « coopération public-public » se poursuit avec les collectivités des Hauts-de-France, comme ici avec la Ville de Ronchin (2<sup>ème</sup> convention avec Ronchin). Avec pour cette convention, une participation de 3 000 euros x 3 ans = 9 000 euros.

Pour rappel : les coopérations public-public existantes : MEL, Communauté urbaine de Dunkerque, Ronchin... et probablement d'ici la fin de l'année d'autres (comme la Ville d'Hem par exemple).

- Convention de partenariat 2021-2032 entre la ville d'Amiens, la SEM Amiens Aménagement Développement et ENRx/CRRG, pour la création, le suivi et la valorisation du verger conservatoire d'Amiens :

Le Verger conservatoire d'Amiens qui avait fait l'objet d'une inauguration avec Mme Brigitte FOURRE le 13 septembre 2019 (nous avons déjà évoqué ce sujet en Comité syndical avec une première convention), continue son agrandissement. Une collection de cerisiers (70 variétés) complète en 2021 la collection de pommiers en place depuis 2019 (120 variétés).

Pour rappel, ce verger est le plus original des vergers conservatoires mis en œuvre et suivi par le CRRG : il est en zone urbaine (intercampus) dans un éco-quartier et participe à la vie du quartier et de ses habitants. Aménagé de cheminements piétons – cycles avec une signalétique, il peut être découvert par tout à chacun. Une belle vitrine accessible à tous du patrimoine fruitier de Picardie.

**Les délibérations approuvant ces conventions sont adoptées à l'unanimité.**

## **7. Ressources humaines.**

### **• Tableau des effectifs et tableau des quotas des avancements par grade :**

Monsieur Michel MARCHYLLIE présente ces tableaux qui intègrent les évolutions les plus récentes.

Il précise qu'actuellement seize agents sont en détachement ou en disponibilité.

**La délibération approuvant la mise à jour du régime indemnitaire est adoptée à l'unanimité,**

**La délibération approuvant le tableau des effectifs est adoptée à l'unanimité.**

**La délibération approuvant le tableau des quotas et d'avancements de grades est adoptée à l'unanimité.**

## **8. Information sur l'opération « Portes ouvertes 2021 » au CRRG,**

Madame Aurore COLSON explique qu'une demande formelle a été transmise au Maire de Villeneuve d'Ascq pour tenir ces Portes Ouvertes proposées le 3 octobre 2021 à la Ferme du Héron et sur le Verger conservatoire avec :

- ✓ Un marché de producteurs liés au patrimoine végétal et animal des Hauts-de-France,
- ✓ Une présentation des partenaires du CRRG,
- ✓ Un accueil et une présentation des actions et opérations d'ENRx et du CRRG,
- ✓ Des visites du Verger conservatoire et découvertes des races animales locales (...).

La confirmation n'étant pas faite à ce jour.

Les conditions sanitaires ne permettant pas pour l'instant d'avoir une validation de la tenue des Portes ouvertes, nous proposons de ne pas tenir les Portes ouvertes à défaut de validation d'ici le 30 juin 2021.

## **9. Information relative à la remise du Prix national de la Fondation du Patrimoine pour l'agro-biodiversité animale.**

Madame Aurore COLSON annonce qu'ENRx est, en 2021, le premier lauréat du Prix national de la Fondation du Patrimoine pour l'agrobiodiversité animale avec un projet autour de la Bleue du Nord.

Elle rappelle que la dernière candidature d'ENRx date de 2016, nous avons alors reçu le troisième prix pour la mise en valeur de la race ovine Boulonnaise ce qui avait été l'occasion de réaliser la première transhumance sur le site des Caps en 2017.

Madame COLSON représentait le Président d'ENRx à Paris lors de la réception du premier prix reçu cette année.

Une vidéo accompagne la présentation de ce sujet, à l'issue, Aurore COLSON remet le chèque reçu d'un montant de 10 000 € (grand format) au Président qui félicite les équipes de l'obtention de cette distinction.

L'ordre du jour de la réunion étant épuisé, le Président remercie toutes les personnes présentes pour leur participation.

